



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question au Gouvernement n° 1742

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert.

Mme Marie-Hélène Aubert. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Madame la ministre, le constat est, hélas ! devenu récurrent: proportion de jeunes qui s'adressent aux restos du coeur pour survivre, qui dorment dehors, qui galèrent de petits boulots sous-payés en stages à durée limitée est de plus en plus importante.

Face à cette situation, que vous n'ignorez pas, vous avez opté pour une politique volontariste d'aide à l'emploi et à l'insertion que nous avons soutenue, avec les emplois-jeunes et le programme TRACE inclus dans la loi sur les exclusions.

La couverture maladie universelle permettra également de soigner ces jeunes dans de meilleures conditions.

L'allocation d'études, quant à elle, ne répond que partiellement aux problèmes spécifiques des étudiants.

Seulement voilà, pour accéder à ces dispositifs, pour se loger, se déplacer, se former, faire des démarches, il faut disposer déjà d'un minimum de ressources.

Le problème numéro un de la permanence d'accueil, d'information et d'orientation dans ma circonscription, comme dans beaucoup d'autres, j'imagine, est de trouver un logement et un moyen de transport pour des jeunes qui n'ont rien parce qu'ils ne peuvent plus ou ne veulent plus habiter chez leurs parents, eux-mêmes souvent en grande précarité. Quand on a entre dix-huit et vingt-cinq ans, on n'a droit à aucune allocation ou à aucun revenu minimum.

Il ne s'agit pas, madame la ministre, de transformer les jeunes en assistés, il s'agit au contraire de leur permettre de sortir de cette adolescence prolongée le plus souvent contrainte et d'être autonomes le plus vite et dans les meilleures conditions possible. Selon une étude de l'INED sortie la semaine dernière, un tiers des jeunes de vingt-cinq ans vivent encore chez leurs parents. C'est beaucoup.

Alors, madame la ministre, à quand un revenu d'autonomie pour les dix-huit - vingt-cinq ans, seule mesure à même d'enrayer le désespoir, les dérives et la pauvreté croissante des jeunes les plus défavorisés ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Madame la députée, vous l'avez indiqué, le Gouvernement a fait le choix du retour à l'emploi et de la priorité à l'emploi principalement pour ces jeunes. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le taux de chômage des jeunes s'est réduit de 25 % en deux ans.

C'est, bien sûr, le résultat de la croissance que nous avons consolidée par les mesures que nous avons prises, c'est aussi dû à la création des 210 000 emplois-jeunes, même s'ils n'aiment plus ce terme car ils considèrent aujourd'hui qu'ils exercent un métier comme nous l'ont dit les jeunes que certains de mes collègues et moi-même avons rencontrés à Lille ce week-end. C'est aussi l'accélération des processus d'aide aux jeunes les plus en difficulté.

Tout jeune qui entre dans un processus d'insertion ou de formation a droit à une rémunération. C'est vrai s'il signe un contrat emploi-solidarité, c'est vrai s'il entre dans une entreprise d'insertion, c'est vrai s'il bénéficie du programme TRACE qui l'accompagnera pendant dix-huit mois, c'est bien sûr vrai s'il entre en formation en alternance - l'apprentissage et les contrats de qualification ont augmenté de 15 % depuis 1997 - et c'est vrai

encore s'il entre en stage de formation professionnelle.

Il faut que nous soyons capables d'aider tous les jeunes qui font un pas vers l'insertion et vers les qualifications, en leur accordant, dans ce cas, une rémunération.

Par ailleurs, la loi contre les exclusions a prévu, vous le savez, de doubler l'intervention de l'Etat au titre du fonds d'action pour les jeunes. Ainsi, 250 millions, qui aujourd'hui sont loin d'être dépensés, sont destinés à aider les jeunes dans leur parcours d'entrée et d'insertion dans la vie active.

Par ailleurs, mon collègue Louis Besson a pris des mesures pour faciliter l'accès des jeunes au logement. C'est un vrai problème. Par exemple, la caution pourra dorénavant être prise en charge par le 1 % logement. Les missions locales et la PAIO rendent aujourd'hui publiques ces mesures qui rencontrent déjà un succès très important auprès des jeunes.

En outre, la couverture maladie universelle va dorénavant permettre à tout jeune de plus de seize ans en rupture de famille ou en difficulté d'avoir recours aux soins gratuitement.

La politique du Gouvernement est bien de tourner le dos à l'assistance pour apporter une aide, une rémunération chaque fois que le jeune fait un pas concret vers l'insertion et la formation. Nous avons intérêt à garder ce cap. Rien ne serait pire pour les jeunes que de se voir offrir, pour leurs premiers pas dans la société, un chèque sans contrepartie. Ce qu'il faut leur donner, ce sont les véritables moyens de trouver un emploi. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1742

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1999, page 10879

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 décembre 1999